



## Obligation de faire réparer une voiture accidentée ?

-----  
Par petrus33

Bonjour ,

j'ai eu un accident sans aucun dommage corporel mais la voiture est sérieusement endommagée .

l'expert hésite entre la réparation et la mise en épave .

suis je obligé d'accepter de la faire réparer si il juge qu'elle est réparable .

d'après mon garagiste , l'expert a des doutes car cela se joue a peu de choses

je ne souhaite pas la faire réparer car mon contrat d'assurance prévoit un remplacement de valeur a neuf .

si j'ai bien compris , la voiture passe obligatoirement en épave si le montant des réparations est égale a 80 pour cent du montant de la valeur marché du véhicule .

la valeur marché est inferieure a la valeur argus

l'expert prend sa décision de mettre en épave ou de réparer suivant la valeur marché ou la valeur Argus ?

Merci de vos retours